

Synthèse

Le 21 septembre 2020

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE

80 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'approbation du financement, par le Département des Hauts-de-Seine, des études nécessaires à mener jusqu'à l'élaboration du schéma de principe pour le prolongement du tramway T10 jusqu'à une gare de la ligne 15 à hauteur de 50 %, dans la limite de 2 M€.
- L'approbation de l'opération par laquelle chaque collège public du département sera doté d'une classe mobile de 10 ultra-portables équipés de cartes graphiques et de processeurs puissants, afin de renforcer les usages numériques dans les disciplines de sciences, des arts et technologie, soit 940 ultra-portables au total.
- L'approbation de la création d'un nouveau dispositif annuel de valorisation des actions de développement durable dans les collèges des Hauts-de-Seine dénommé « Les médailles du Développement Durable » contracté en « Les MEDDAILLES ».
- L'approbation de la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Bois-Colombes fixant les modalités de diffusion des données de la Ville sur la plateforme Open Data du Département.
- L'approbation de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'association ACTED pour contribuer à sa mission d'urgence en faveur des populations touchées par les explosions survenues le 4 août 2020 à Beyrouth. La convention correspondante est approuvée.

FINANCES

Demande d'une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des Départements pour le financement de l'opération 940 ultra-portables adaptés aux nouveaux usages des collèges. L'Assemblée départementale approuve l'opération par laquelle chaque collège public sera doté d'une classe mobile de dix ultra-portables équipés de cartes graphiques et de processeurs puissants afin de renforcer les usages numériques dans les disciplines de sciences, des arts et technologie est approuvée. Les modalités financières de cette opération, qui comporte une subvention d'un montant maximum de 769 883 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements sont approuvées.



Répartition des ressources du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) des Hauts-de-Seine pour l'année 2020. Les ressources du fonds départemental de la péréquation de la taxe professionnelle 2020 sont réparties au profit des seules communes des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale approuve le critère du potentiel fiscal par habitant 2020 et les modalités suivantes :

- seules les communes disposant d'un potentiel fiscal par habitant inférieur au potentiel fiscal moyen des communes du département sont éligibles,
- les fonds reçus sont répartis de manière inversement proportionnelle au potentiel fiscal par habitant.

Les 2 041 169 € issus du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle des Hauts-de-Seine 2020 sont répartis comme suit :

Communes	Potentiel fiscal 4 taxes/habitant 2020	Dotation
ANTONY	1 476,20	79 029,65
ASNIERES-SUR-SEINE	1 242,55	93 890,73
BAGNEUX	1 250,98	93 257,46
BOIS-COLOMBES	1 398,99	83 391,02
BOURG-LA-REINE	1 263,26	92 351,35
CHATENAY-MALABRY	1 172,29	99 517,59
CHATILLON	1 314,27	88 766,75
CHAVILLE	1 296,30	89 997,48
CLAMART	1 189,81	98 052,56
CLICHY-LA-GARENNE	1 695,46	68 809,40
COLOMBES	1 188,63	98 149,44
FONTENAY-AUX-ROSES	1 155,56	100 958,27
GARCHES	1 390,51	83 900,02
GARENNE-COLOMBES (LA)	1 382,84	84 365,08
MALAKOFF	1 302,70	89 555,42
MEUDON	1 733,33	67 305,97
MONTROUGE	1 385,13	84 225,60
PLESSIS-ROBINSON (LE)	1 716,01	67 985,25
SCEAUX	1 366,67	85 363,62
SEVRES	1 630,60	71 546,39
VANVES	1 445,28	80 720,32
VAUCRESSON	1 486,07	78 504,50
VILLE D' AVRAY	1 463,17	79 733,49
VILLENEUVE-LA-GARENNE	1 426,35	81 791,64
	TOTAL	2 041 169,00

Répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière – Année 2019. La Commune de Vaucresson est éligible à la dotation d'une somme de 24 885 € correspondant au produit des amendes de police relatives à la sécurité routière au titre de l'année 2019.

Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 à l'association des maires du Département des Hauts-de-Seine (AMD 92). L'Assemblé départementale attribue une subvention départementale de fonctionnement de 100 000 € à l'Association des



Maires du Département des Hauts-de-Seine (AMD 92). La convention entre le Département et l'AMD 02 est approuvée.

Attribution d'une subvention de fonctionnement au Mouvement national des élus locaux (MNEL) au titre de l'année 2020. L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement de 22 000 € au Mouvement national des élus locaux (MNEL).

Rapport annuel du représentant du Conseil départemental siégeant au Conseil d'administration de la SAEML SOGARIS – Exercice 2019. L'Assemblée départementale donne acte au conseiller départemental représentant le Département des Hauts-de-Seine au Conseil d'administration de la SAEML SOGARIS, de la communication du rapport concernant l'exercice 2019.

CULTURE

Subventions culturelles 2020 – Approbation de conventions, subventions de fonctionnement et aides exceptionnelles. L'Assemblée départementale approuve les avenants et conventions entre le Département et 17 associations culturelles, fixant les conditions d'attribution des subventions de fonctionnement versées par arrêtés pendant la période de crise sanitaire.

Les élus départementaux décident l'attribution de 8 subventions départementales de fonctionnement d'un montant total de 15 300 € à des associations de protection du patrimoine immatériel.

L'Assemblée départementale décide l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant total de 56 660 € à l'Etablissements public territorial Vallée Sud Grand Paris pour ses équipements et réseaux de lecture publique.

Les élus départementaux décident l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'Association Plus de Sons, organisatrice d'un grand concert au Domaine de Saint-Cloud, symbole du renouveau et de la mobilisation du spectacle vivant, dans le contexte particulier de la crise sanitaire liée à la Covid-19, ayant impacté le secteur musical.

L'Assemblée départementale décide l'attribution d'aides exceptionnelles d'un montant total de 50 000 € dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan musiques actuelles exceptionnel, au regard de la crise sanitaire de la Covid-19 :

- 26 000 € alloués aux bénéficiaires pour l'aide aux artistes/groupes ayant bénéficié du Parcours d'accompagnement à la professionnalisation d'artiste (PAPA) depuis 2015,
- 24 000 € alloués aux bénéficiaires de l'aide aux structures de production et de diffusion du territoire, titulaires de la licence d'entrepreneur du spectacle, investies dans l'accompagnement de la création sur le territoire, dont l'activité principale entre dans le champ des musiques actuelles.

Mécénat de la Fondation Neuflize OBC pour la restauration de films des Archives de la Planète, collections du Musée départemental Albert-Kahn. L'Assemblée départementale accepte l'opération de mécénat de la Fondation Neuflize OBC, à hauteur de 20 000 €, pour les travaux de restauration des images filmées des Archives de la Planète conservées par le Département (collections du musée départemental Albert-Kahn). La convention correspondante est approuvée.

Musée départemental Albert-Kahn: contrat de mise à disposition d'une autochrome au profit de la Région Ile-de-France dans le cadre d'une publication sur le patrimoine d'Île-de-France. L'Assemblée départementale approuve le contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, d'une reproduction numérique de



l'autochrome *Un avion Nieuport 81 et les hangars à dirigeables d'Orly* inscrite à l'inventaire de la collection des *Archives de la Planète*, entre le Département des Hauts-de-Seine et la Région lle-de-France.

Musée du Domaine Départemental de Sceaux : avenants aux contrats de prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition intitulée « Colbert, ministres et collectionneurs ». L'Assemblée départementale approuve les avenants aux contrats de prêt d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Colbert, ministres et collectionneurs », pour une restitution des œuvres prêtées au plus tard le 30 septembre 2020.

Les élus départementaux approuvent, en vue de leur régularisation, les deux avenants aux contrats de prêt d'œuvres suivants :

- l'avenant au contrat de prêt à conclure entre le Département et le Musée des Beaux-Arts de Troyes, prévoyant la restitution des œuvres au plus tard, 31 août 2020,
- l'avenant au contrat de prêt à conclure entre le Département et l'Université des Sciences de Montpellier, prévoyant la restitution des œuvres au plus tard le 1er juillet.

Musée du Domaine Départemental de Sceaux : contrats de prêt d'œuvres et de concession dans le cadre de l'exposition consacrée à l'artiste Jacques Zwobada présentée du 6 mai au 7 novembre 2021. L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, à conclure entre le Département des Hauts-de Seine et Madame Anne Filali, dans le cadre de l'exposition consacrée à Jacques Swobada. Le contrat de concession de droits patrimoniaux, à titre gratuit et non exclusif, est approuvé, ainsi que les contrats de concession de droits d'auteur, à titre gratuit et non exclusif, à conclure entre le Département des Hauts-de Seine et Madame Céline Barbin, auteur de la publication et Monsieur David Beaurain.

Musée du Domaine Départemental de Sceaux – Convention de prêt du Buste de Jean-Baptiste Colbert (1677), du sculpteur français Antoine Coysevox (1640-1720), propriété du Prince Henri de Bourbon-Parme. L'Assemblée départementale approuve la convention de prêt d'usage de l'œuvre d'Antoine Coysevox (1640-1720), intitulée *Le Buste de Jean-Baptiste Colbert* (1677), à conclure entre le Département et Monseigneur Sixte Henri de Bourbon-Parme.

Musée du Domaine Départemental de Sceaux : contrat de prêt d'usage du tableau de Nicolas Loir Colbert, protecteur des Arts (1670) avec le Musée de Southport. L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt d'usage de l'œuvre de Nicolas Loir (1624-1679), intitulée Colbert protecteur des Arts (vers 1670), à conclure entre le Département et The Atkinson Museum de Southport (UK.)

Musée du Domaine Départemental de Sceaux : contrat de prêt d'une œuvre au profit du Queensland Art Gallery – Gallery of Modern Art à Brisbane en Australie dans le cadre de l'exposition intitulée « The Motorcycle : Desire, Art, Design ». L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, d'une œuvre, entre le Département et le Queensland Art Gallery – Gallery of Modern Art, dans le cadre de l'exposition intitulée « The Motorcycle : Desire, Art, Design ».

Musée du Domaine Départemental de Sceaux : contrat de prêt d'œuvres au profit de la Ville de Saint-Cloud dans le cadre de l'exposition intitulée « La Princesse Palatine (1652-1722). La plume et le Soleil » au Musée des Avelines. L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, de quatre œuvres entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Saint-Cloud, dans le cadre de l'exposition intitulée « La Princesse Palatine (1652-1722). La Plume et le Soleil ».

Musée du Domaine Départemental de Sceaux : contrat de prêt d'œuvres au profit de la Fondation Henri Cartier-Bresson. L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt,



à titre gratuit, de deux œuvres entre le Département des Hauts-de-Seine et la Fondation Henri Cartier-Bresson, dans le cadre de l'exposition intitulée « Atget : Paris ».

Conditions générales de vente pour les abonnements aux musées départementaux. L'Assemblée départementale approuve les conditions générales de vente des abonnements aux musées départementaux et le formulaire d'adhésion.

Contrat de prêt de documents patrimoniaux conservés aux Archives départementales au profit du Musée d'Histoire urbaine et sociale de la Commune de Suresnes dans le cadre d'une exposition sur le thème « L'hygiène et l'urbanisme, 1850-1960 ». L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, de quatre affiches et d'un fac-similé d'une photographie, entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Suresnes, dans le cadre de l'exposition intitulée « L'hygiène et l'urbanisme, 1850-1960 ».

Convention locale de partenariat avec le Centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation dans le cadre d'ateliers réalisés par les Archives départementales. L'Assemblée départementale approuve la mise en œuvre d'ateliers réalisés par les Archives départementales sur différentes thématiques au sein de la bibliothèque du centre pénitentiaire, au cours du dernier trimestre de l'année 2020. La convention locale de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine, le Centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation est approuvée.

Schéma départemental des enseignements artistiques : attribution de subventions et convention de parrainage avec La Lettre du Musicien. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de subventions d'un montant global de 974 000 € dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques :

- 270 000 € alloués aux Communes de Colombes, Gennevilliers, Nanterre et Rueil-Malmaison pour des conservatoires, dans le cadre de subventions « Têtes de réseaux »,
- 185 400 € alloués au profit de 20 conservatoires et structures labellisées.
- 6 000 € alloués à l'association Musique et situations de handicap, association « ressource » dans le secteur du handicap,
- 245 000 € alloués à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour 3 conservatoires, dans le cadre de subventions « Têtes de réseaux »,
- 39 100 € alloués au profit de 4 conservatoires et structures labellisées,
- 140 000 € alloués à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris pour 3 conservatoire, dans le cadre de subventions « Têtes de réseaux »,
- 88 500 € alloués au profit de 8 conservatoires et structures labellisées,

Les élus départementaux approuvent la convention de parrainage entre le Département des Hauts-de-Seine et La Lettre du Musicien formalisant les conditions de mise en œuvre de ce parrainage pour la journée des enseignements artistiques du 28 novembre 2020.

Conventions de parrainage dans le cadre de l'événement « La Défense Jazz Festival 2020 ». L'Assemblée départementale approuve les conventions de parrainage entre le Département des Hauts-de-Seine et la société Yakart, la société Nova Régie et la société Les Echos Le Parisien Médias, en vue de fixer les modalités de parrainage pour la communication et la valorisation de l'événement « La Défense Jazz Festival 2020 » qui se tiendra du 21 au 27 septembre 2020 sur le Parvis de Paris La Défense.

Non-renouvellement de l'adhésion à des associations ou organismes culturels. L'Assemblée départementale approuve le non-renouvellement de l'adhésion du Département des Hauts-de-Seine aux associations ou organismes suivants : Jardins et châteaux autour de Paris, Comité de sauvegarde des sites de Meudon, Société de l'Histoire et Paris et d'Ile-de-France, Association pour la recherche scientifique sur les arts graphiques (ARSAG), Club



Alexandrie, Fédération des Cinémathèques et Archives de Film de France 5FCAFF) et Comité français du Bouclier Bleu.

Subventions d'investissement aux Communes de Sèvres et Saint-Cloud dans le cadre de la Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA). L'Assemblée départementale décide l'attribution d'une subvention départementale d'investissement de 107 095 €, au titre de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) à la Commune de Sèvres pour la restauration des Bas-reliefs de l'église Saint-Romain.

Les élus départementaux décident l'attribution d'une subvention départementale d'investissement de 2 350 €, au titre de la CAOA à la Commune de Saint-Cloud pour la restauration de deux lustres de l'église Saint-Clodoald.
Les conventions correspondantes sont approuvées.

Groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines en vue de la passation et l'exécution de marchés relatifs à la numérisation de documents d'archives et patrimoniaux. L'Assemblée départementale approuve la constitution d'un groupement de commandes entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, en vue de la passation et l'exécution de marchés relatifs afin de conclure des accords-cadres relatifs à la numérisation de documents d'archives et patrimoniaux.

SPORTS

Attribution de subventions au mouvement sportif. L'Assemblée départementale approuve 2 subventions d'un montant total de 360 000 € au titre de la saison sportive 2020/2021 :

- 210 000 € alloués à Paris 92 SAS, pour le fonctionnement de son Centre de formation agréé,
- 150 000 € alloués à l'association Football Féminin d'Issy-les-Moulineaux pour son équipe première GPSO 92 ISSY et le développement du club.

Les conventions correspondantes sont approuvées.

Convention de parrainage dans le cadre du Cross du Figaro 2020. L'Assemblée départementale approuve la convention de parrainage entre le Département des Hauts-de-Seine et la société Hugo Events, fixant les modalités du parrainage du Département pour la communication et la valorisation du Cross du Figaro organisé les vendredi 27 et dimanche 29 novembre 2020 au Domaine national de Saint-Cloud.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Aide départementale à l'investissement des collèges privés pour les équipements d'enseignement 2020. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 3 subventions départementales d'investissement pour un montant total de 58 785 € pour des travaux d'aménagement. Les convention-types entre le Département et chaque organisme de gestion des ensembles scolaires sont approuvées.

Subventions exceptionnelles aux collèges publics 2020. L'Assemblée départementale alloue des subventions exceptionnelles d'un montant total de 163 601 € à 18 collèges publics pour financer des charges de fonctionnement pour l'année 2020.

Convention de financement de l'aide sociale à la demi-pension du département dans les collèges privés du Département pour l'année scolaire 2020-2021. L'Assemblée



départementale approuve pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, un niveau d'aide à la demi-pension fixé selon le tableau suivant :

Quotient familial	Pourcentage de réduction	
mensuel	sur le prix du repas	
0 à 180	85 %	
181 à 330	65 %	
331 à 480	45 %	
481 à 630	27,5 %	
631 à 780	7,5 %	
>780	0 %	

Il est établi un plafond au tarif sur lequel s'applique cette aide sociale, correspondant au maximum du tarif applicable à la rentrée 2020 dans les collèges publics à gestion départementale, soit 4,28 € pour les demi-pensionnaires et 9,61 € pour les internes. La convention-type de financement de l'effort social du département en faveur des demi-pensionnaires des collèges privés des Hauts-de-Seine sous contrat d'association avec l'Etat, pour l'année scolaire 2020-2021 est approuvée.

Projets éducatifs, citoyens et numériques pour l'année scolaire 2020-2021. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de dotations globales aux établissements publics et privés des Hauts-de-Seine pour l'année scolaire 2020-2021, au titre de l'appel à projets éducatifs et citoyens. La liste des établissements scolaires des Hauts-de-Seine sélectionnés pour participer au dispositif « ateliers pédagogiques », au titre du soutien aux élèves en difficulté est approuvée, ainsi que la liste des établissements scolaires sélectionnés pour participer au dispositif PREMIS. L'attribution aux établissements scolaires de dotations en matériels et services numériques spécifiques au titre du dispositif END est approuvée.

Subventions de fonctionnement secteur éducatif et partenariat – Année 2020. L'Assemblée départementale attribue 4 subventions pour un montant total de 28 000 € pour l'année 2020 :

- 5 000 € alloués au bénéfice de l'association AFEV.
- 9 000 € alloués au bénéfice de l'association L'Ecole à l'hôpital.
- 4 000 € alloués au bénéfice de l'association Votre école chez vous,
- 8 000 € alloués au bénéfice de l'association CDPE FCPE 92.

Pass+ Hauts-de-Seine 2020-2021 : approbation d'affiliation des organismes sportifs et culturels. L'Assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine de 33 organismes sportifs et culturels.

Rapport de présentation du nouveau dispositif des MEDDAILLES, Les médailles du Développement Durable. L'Assemblée départementale approuve la création d'un nouveau dispositif annuel de valorisation des actions de développement durable dans les collèges des Hauts-de-Seine dénommé « Les médailles du Développement Durable » contracté en « Les MEDDAILLES ». Une récompense de 5 000 € sera versée au lauréat du Prix du jury pour chaque édition.

Attribution d'une subvention à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah au titre de l'année 2020 dans le cadre d'une convention cadre. L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 au bénéfice de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, d'un montant maximum de 35 000 €.

Partenariat public privé portant sur le collège Pompidou à Courbevoie – Rapport annuel exercice 2018. L'Assemblée départementale prend acte du rapport annuel relatif à l'exercice 2018 présenté par la Société Château du Loir Exploitation, chargée de la conception, du



financement, de la réalisation, de la maintenance et de l'exploitation du collège Pompidou à Courbevoie.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES – AFFAIRES EUROPEENNES

Attribution d'une aide d'urgence en faveur des victimes des explosions survenues à Beyrouth le 4 août 2020 − Approbation d'une convention avec l'ONG ACTED. L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'association ACTED pour contribuer à sa mission d'urgence en faveur des populations touchées par les explosions survenues le 4 août 2020 à Beyrouth. La convention correspondante est approuvée.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Approbation d'une convention bilatérale avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris-Ile-de-France – CCI départementale des Hauts-de-Seine (CCI 92), au titre du développement de l'attractivité, de la solidarité et de l'innovation du territoire. L'Assemblée départementale approuve la convention bilatérale à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France – CCI départementale des Hauts-de-Seine (CCI92), pour le développement de l'attractivité, de la solidarité et de l'innovation du territoire.

Approbation d'une convention bilatérale avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine au titre du développement de l'attractivité, de la solidarité et de l'innovation du territoire. L'Assemblée départementale approuve la convention bilatérale, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, pour le développement de l'attractivité, de la solidarité et de l'innovation du territoire.

Participation du Département au MIPIM 2021 – Avenant à la convention constitutive avec Choose Paris Région. L'Assemblée départementale approuve la participation du Département des Hauts-de-Seine au MIPIM 2021.

Convention tripartite entre le Département des Hauts-de-Seine, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI 92) et la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine (CMA 92) au titre de la gestion du dispositif départemental de soutien social aux chefs de petites entreprises impactées par la crise de la COVID-19. L'Assemblée départementale approuve la convention tripartite entre le Département des Hauts-de-Seine, la Chambre de Commerce et d'Industrie (Chambre départementale des Hauts-de-Seine – CCI 92) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine (CMA 92) au titre de la gestion du dispositif départemental de soutien social aux chefs de petites entreprises impactées par la crise de la COVID-19.

Cette convention précise les modalités de gestion, de suivi et de contrôle des dispositifs départementaux dédiés au soutien social aux chefs de petites entreprises alto-séquanaises impactées par la crise sanitaire de la COVID-19, les modalités de la participation du Département pour leurs financements et définit les engagements réciproques des parties. Dans le cadre de ce dispositif d'aide, le Département consacre une enveloppe de 15 M€,

répartie à parts égales entre la CCI 92 et la CMA 92, soit 7,5 M€ pour la CCI 92 et 7,5 M€ pour la CMA 92.



COMMANDE PUBLIQUE

Groupement de commandes entre le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine en vue de la réalisation de prestations de maintenance du logiciel standard As Tech et des prestations associées. L'Assemblée départementale approuve le groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines en vue de la passation et de l'exécution de marchés relatifs à la réalisation des prestations de maintenance du logiciel standard As Tech et des prestations associées. La convention constitutive du groupement de commandes est approuvée, le Département des Yvelines est désigné coordinateur.

Groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines en vue de la réalisation de prestations de maintenance du logiciel de gestion des rapports et délibérations – Airs délib. L'Assemblée départementale approuve la constitution d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines en vue de la réalisation des prestations de maintenance du logiciel de gestion des rapports et délibérations AIRS DELIB. La convention constitutive du groupement de commandes est approuvée, le Département en est désigné coordinateur.

Compte-rendu des marchés et avenants conclus durant les périodes de janvier à mars 2020 et du 29 mai au 10 juillet 2020. L'assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Conseil départemental aux mois de janvier, février et mars 2020.

Les élus départementaux donnent acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Conseil départemental du 29 mai au 10 juillet 2020.

Etat des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux du Département des Hauts-de-Seine pour l'année 2019 conformément à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales. L'Assemblée départementale donne acte de l'état des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2019, à savoir l'examen :

- des rapports de présentation annuels 2018 des titulaires des délégations de service public relatif à la gestion et l'exploitation du tennis et du golf du haras de Jardy, du centre équestre des Chanteraines et du poney-club de l'Île Saint-Germain, la restauration scolaire des collèges publics des secteurs nord et sud du Département, l'exploitation du service public d'assainissement départemental et du parc de stationnement du pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt,
- des rapports de présentation annuels 2018 des titulaires des contrats de partenariat relatifs à la reconstruction et l'exploitation du collège Georges Pompidou à Courbevoie et la Cité musicale de l'Ile Seguin à Boulogne-Billancourt,
- du rapport de présentation annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Partenariat en matière d'échanges de données localisées avec la Direction générale des Finances publiques (DGFiP). L'Assemblée départementale approuve la convention en vue de fixer les modalités d'échange de données localisées entre le Département des Hauts-de-Seine et la Direction générale des Finances publiques, ainsi que le protocole relatif à la



diffusion et à l'utilisation des données cadastrales et l'engagement en vue de la délivrance par la Direction générale des Finances publiques de données cadastrales à caractère personnel.

TRES HAUT DEBIT ET OPEN DATA

Partenariat de diffusion de données partenaires sur la plateforme Open data du Département avec la Ville de Bois-Colombes. L'Assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Bois-Colombes fixant les modalités de diffusion des données de la Ville sur la plateforme Open Data du Département.

AFFAIRES SOCIALES

Nouveau règlement intérieur du Fonds de solidarité logement (FSL). L'Assemblée départementale approuve le nouveau règlement intérieur du dispositif Fonds de solidarité logement des Hauts-de-Seine. A travers ce nouveau règlement intérieur du Fonds solidarité logement (FSL), le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, entend continuer à soutenir les plus fragiles et les aider à traverser les difficultés. Le un dispositif est rénové avec l'ambition de simplifier son recours, rendre ses aides plus lisibles et permettre une intervention plus rapide auprès de la population en proie à des difficultés. La simplification des critères d'éligibilité et l'allègement significatif des pièces justificatives requises pour effectuer une demande favoriseront l'action envers toute personne éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir.

Enfin, le FSL offre désormais la possibilité aux usagers de faire leurs démarches directement en ligne en fonction de l'aide sollicitée, témoignant ainsi de la volonté de notre Département d'être proche des habitants des Hauts-de-Seine.

Contribution à la politique départementale des solidarités 2020. L'Assemblée départementale alloue 7 subventions d'un montant total de 79 000 € :

- 40 000 € alloués à 3 organismes pour leurs actions dans le cadre du soutien à la "parentalité menées dans les Hauts-de-Seine,
- 17 000 € alloués à 2 organismes pour leurs actions au titre du Fonds d'insertion des jeunes, volet aides collectives, dans le cadre du parcours jeune,
- 2 000 € alloués à un organisme pour son action en faveur des personnes handicapées et de leurs familles,
- 20 000 € alloués à un organisme au titre d'une aide au démarrage en 2020 pour son projet de création d'une maison inclusive en faveur des personnes âgées à l'horizon 2021.

Attribution d'une aide exceptionnelle aux bénéficiaires alto-séquanais de la prime d'activité relevant de la Mutualité Sociale Agricole Ile-de-France et convention d'échange de données avec la Mutualité Sociale Agricole Ile-de-France. L'Assemblée départementale approuve le versement d'une aide exceptionnelle aux foyers bénéficiaires de la prime d'activité alto-séquanais, avec un droit à la prime d'activité au titre du mois d'avril 2020, relevant de la Mutuelle Sociale Agricole d'Ile-de-France. Le montant de cette aide est unique et forfaitaire, établi selon la composition familiale du bénéficiaire : 150 € pour une personne seule, 250 € pour un couple sans enfant, 400 € pour une personne isolée ou un couple avec enfant.



Convention avec le centre hospitalier Rives de Seine relative à la pratique de l'IVG médicamenteuse dans les centres de planification et d'éducation familiale départementaux. L'Assemblée départementale approuve la convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Centre Hospitalier Rives de Seine, fixant les conditions dans lesquelles les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) départementaux réalisent les IVG médicamenteuses.

Aide du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en faveur des orphelins des agents de la fonction publique ou des élus du Département décédés en service ou dans le cadre de leur mandat. L'Assemblée départementale approuve, au titre de l'année 2020, une allocation d'éducation au bénéfice des enfants en qualité « d'orphelins du Département des Hauts-de-Seine », pour un montant total de 40 000 €. Ces allocations seront versées, en une seule fois au tuteur légal des bénéficiaires mineurs et directement aux bénéficiaires majeurs, sous réserve de la transmission des justificatifs nécessaires (livret de famille, certificat de scolarité pour les enfants de plus de six ans ou contrat d'apprentissage).

HABITAT

Aides départementales aux particuliers dans le domaine de l'habitat. L'Assemblée départementale accorde 16 subventions d'un montant total de 37 874 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, et 4 subventions d'un montant total de 90 824 € au titre de l'aide aux syndicats des copropriétaires. La convention entre le Département et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé au 66, rue Jean-Jaurès à Puteaux, en bue de l'attribution de l'aide spécifique aux syndicats des copropriétaires est approuvée.

Approbation de la convention d'utilité sociale de Hauts-de-Seine Habitat pour la période 2019-2025. L'Assemblée départementale approuve la convention d'utilité sociale de Hauts-de-Seine Habitat portant sur la période 2019-2025. Elle décline notamment les politiques d'investissement sur le patrimoine existant, de développement de l'offre nouvelles, de loyers – surloyers, de gestion sociale et de qualité de service.

Approbation de subventions dans le cadre de la politique départementale d'aide à la création de logements locatifs sociaux. L'Assemblée départementale attribue 5 subventions d'un montant total de 667 732 € au titre de l'aide départementale pour la création de logements locatifs sociaux

- 174 000 € alloués à l'Office public de l'habitat Seine Ouest Habitat pour la construction de 24 logements locatifs sociaux, dont 14 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS), 8 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et 2 logements financés en prêt locatif social, situés 182-184 rue Gallieni et 71 bis-ter rue de Bellevue à Boulogne-Billancourt. En contrepartie, 2 logements de type 2 (PLUS) seront mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.
- 110 582 € alloués à l'Office public de l'habitat Seine Ouest Habitat pour l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 22 logements locatifs sociaux, dont 22 logements financés en PLUS, 7 logements financés en PLAI, et 7 logements financés en PLS, situés 9, rue Yves-Cariou à Marnes-la-Coquette. En contrepartie, 1 logement de type 2 (PLUS) sera mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.
- 250 000 € alloués à l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine habitat pour l'acquisition en (VEFA) de 43 logements locatifs sociaux, dont 17 logements financés en PLUS, 13 logements financés en PLAI, et 13 logements financés en PLS, situés llot Boisseau à Clichy. En contrepartie, 4 logements, dont 2 de type 2 (PLAI et PLS), et 2 de type 4 (PLUS) seront mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.
- 77 422 € alloués à la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM Hauts-de-Bièvre Habitat pour l'acquisition en (VEFA) de 27 logements locatifs sociaux, dont 7 logements financés en



PLUS, 10 logements financés en PLAI, et 10 logements financés en PLS, situés à l'écoquartier LaVallée à Châtenay-Malabry. En contrepartie, 1 logement de type 3 (PLAI) sera mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

- 55 728 € alloués à la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM Hauts-de-Bièvre Habitat pour l'acquisition en (VEFA) de 18 logements locatifs sociaux, dont 5 logements financés en PLUS, 5 logements financés en PLAI, et 8 logements financés en PLS, situés à l'écoquartier LaVallée à Châtenay-Malabry. En contrepartie, 1 logement de type 2 (PLS) sera mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

DESIGNATIONS

Représentation du Département des Hauts-de-Seine au sein de divers organismes. L'Assemblée départementale désigne Nathalie Léandri en qualité de représentante du Département des Hauts-de-Seine, pour siéger au sein du collège des représentants des collectivités territoriales de la Conférence intercommunale du logement de l'Etablissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Cession à la Commune de Saint-Cloud de deux emprises de terrain non bâties situées Hippodrome de Fouilleuse à Saint-Cloud. L'Assemblée départementale approuve la cession à la Commune de Saint-Cloud, de deux emprises foncières d'une superficie totale d'environ 16 992 m², soit 10 053 m² situées lieu-dit « *Hippodrome de Fouilleuse* » à Saint-Cloud, au prix d'un euro symbolique. L'acte de vente prévoira une clause de maintien de l'affection des deux parcelles à un usage public (promenade).

Cession à la Commune de Clamart d'une emprise située 35, rue des Vezous à Clamart. L'Assemblée départementale approuve la cession à la Commune de Clamart, au prix d'un euro, d'une emprise à usage de voirie d'une superficie d'environ 71 m² située 35, rue des Vezous à Clamart en vue de l'intégrer dans son domaine public routier communal.

Vente à la société Eiffage Construction de volumes situés en surplomb de la rue des Fontaines (RD 913) à Puteaux. L'Assemblée départementale constate la désaffection et approuve le déclassement du domaine public départemental des volumes n° 2a et 3a, à destination d'oriels, situés rue des Fontaines à Puteaux en surplomb sur la route départementale 913, respectivement élevés entre la cote altimétrique 75.65 m environ et la cote 87.87 m environ aux niveaux R01 à R04, et entre la cote 76.31 m environ et la cote 88.55 m environ aux niveaux R01 à R04 représentant une SDP totale de 89 m². La cession de ces volumes à la société Eiffage Construction est approuvée, au prix de 9 000 €.

Vente aux enchères de deux appartements à La Garenne-Colombes sis 2 boulevard de la République et 114 avenue Charles de Gaulle. L'Assemblée départementale approuve la vente aux enchères publiques, à la Chambre des Notaires de Paris, de l'appartement situé 2, boulevard de la République à La Garenne-Colombes, composé de trois pièces principales avec parking et cave en sous-sol, à une mise à prix de 405 000 €, et de l'appartement situé 114, avenue Charles de Gaulle à La Garenne-Colombes, composé de deux pièces principales avec parking et cave en sous-sol, à une mise à prix de 229 500 €.

Acquisition auprès de l'Etat de 76 parcelles dans la promenade des vallons de la Bièvre à Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Châtillon, Malakoff et Sceaux. L'Assemblée



départementale approuve l'acquisition par le Département auprès de l'Etat, au prix de 1 458 440 €, de 76 emprises foncières d'une superficie totale d'environ 33 720 m² situées à Bagneux, Châtillon, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Sceaux. Ces parcelles sont aménagées et entretenues par le Département depuis 2003.

Echange de parcelles avec la Commune d'Antony. L'Assemblée départementale approuve l'échange, à l'euro symbolique réciproque, entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune d'Antony, de huit emprises foncières, propriété de la Commune, qui représentent une superficie totale d'environ 10 999 m² de la promenade des Vallons de la Bièvre, en échange de deux parcelles départementale d'une superficie totale de 16 763 m². Ces parcelles, qui appartiennent au domaine public de chaque collectivité, seront transférées, après échange, dans le domaine public de l'autre collectivité. Le transfert de gestion à titre gratuit à la Commune d'Antony du local association situé sur la parcelle X90 est approuvé dès l'échange effectif. A charge pour elle de maintenir l'affectation publique de la dépendance transférée, à assurer à ses frais et sous sa responsabilité, tous les travaux sur ce bien, quelle que soit leur nature et leur importance ; à prendre à sa charge exclusive toutes les charges et dépenses inhérentes à ce bien (protection et garde, nettoyage, entretien, toutes réparations incombant normalement au propriétaire comme à l'occupant, reconstruction, aménagements, consommations de fluide et autre services, impositions et taxes notamment), à délivrer les titres d'occupation dudit bien et percevoir les redevances et à assurer le bien transféré en garantie « Dommages aux biens » et contre les recours des voisins et des tiers.

Signature d'une convention de gestion et régularisation de l'emprise foncière du gymnase La Fontaine à Antony. L'Assemblée départementale approuve la convention de gestion entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune d'Antony pour l'exploitation du complexe sportif « La Fontaine ».

Les élus départementaux approuvent l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine auprès de la Commune d'Antony l'assiette foncière sur laquelle a été édifié le gymnase départemental « La Fontaine », à savoir un terrain d'environ 1 755 m² situé 14-16 rue Pierre Kohlman, pour un montant de 350 000 €.

Approbation de la scission de la copropriété située 39, rue Louveau à Châtillon. L'Assemblée départementale approuve la scission de la copropriété *Antares et Orion* située au 39, rue Louveau à Châtillon. La cession à la Commune de Châtillon, par le syndicat de copropriétaires « *Orion Antares* », d'une emprise de terrain de 51 m² correspondant déjà à de l'espace public est approuvée. Laurent Josse, Directeur du Patrimoine Immobilier, est désigné comme mandataire du Département des Hauts-de-Seine pour participer aux Assemblées générales du syndicat de copropriétaire.

Autorisation de procéder à la mise en réforme de véhicules départementaux et de pièces détachées automobiles. L'Assemblée départementale décide de la mise en réforme de divers biens départementaux.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Attribution d'une subvention pour l'association EPHETA au titre de l'année 2020. L'Assemblée départementale attribue une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au bénéfice de l'association Epheta Jeunesse Amitié. La convention correspondante est approuvée.



TRANSPORTS

Tramway T1 – Approbation de la convention relative aux modalités d'acquisition de parcelles de terrain auprès de l'APHP. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) d'un terrain de 2 559 m² situé rue des Renouillers à Colombes pour un montant de 513 264 €. Le versement à l'AP-HP d'une indemnité d'un montant maximal de 359 241 € relative à la reconstitution des fonctionnalités touchées par le projet de prolongement du tramway T1 est approuvé. La convention correspondante est approuvée.

Convention de financement des études relatives au dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) et au schéma de principe en vue du prolongement du T10 jusqu'à la ligne 15 du métro. L'Assemblée départementale approuve le financement, par le Département des Hauts-de-Seine, des études nécessaires à mener jusqu'à l'élaboration du schéma de principe pour le prolongement du tramway T10 jusqu'à une gare de la ligne 15 à hauteur de 50 %, dans la limite de 2 M€. La convention de financement pour ces études entre l'Etat, le Département et la Région Ile-de-France, et menées par Ile-de-France Mobilités est approuvée.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

Groupements de commande entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine pour la passation de marchés relatifs :

- aux travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des voies du Département des Hauts-de-Seine ;
- aux travaux d'entretien, de rénovation de la couche de roulement ou de structure en matériaux hydrocarbonés sur les voies du Département des Hauts-de-Seine.

L'Assemblée départementale approuve la constitution d'un groupement de commande entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine pour la passation d'un marché relatif aux travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des voies du domaine public et privé du Département des Hauts-de-Seine dit « bail de blanc ».

Les élus départementaux approuvent la constitution d'un groupement de commande entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine pour la passation d'un marché relatif aux travaux d'entretien, de rénovation de la couche de roulement ou de structure en matériaux hydrocarbonés sur les voies du domaine public et privé du Département des Hauts-de-Seine dit « bail de noir ».

Les conventions constitutives des deux groupements de commande sont approuvées, le Département des Hauts-de-Seine en sera le coordonnateur.

Routes départementales 7 et 910 – Commune de Sèvres – Projet d'aménagement de l'échangeur de la Manufacture – Déclaration d'intérêt général – Prorogation de la déclaration d'intérêt général. L'Assemblée départementale proroge pour une durée de cinq ans la déclaration de projet portant sur le projet d'aménagement de l'échangeur de la Manufacture sur la Commune de Sèvres.

Convention de participation financière de la Région Ile-de-France pour les projets Flowell, Gestion Intelligente du Trafic, ITS Ready et Luciole dans le cadre de l'appel à projets RD993Lab. L'Assemblée départementale approuve la participation financière de la Région Ile-de-France pour les expérimentations Flowell, Gestion Intelligente du Trafic, ITS



Ready et Luciole dans le cadre de l'appel à projets innovants sur le boulevard circulaire RD993Lab, s'élevant à 410 000 €. La convention correspondante est approuvée.

Conventions portant sur la mise en œuvre des expérimentations Flowell, ITS Ready, Luciole et Gestion Intelligente du Trafic dans le cadre de l'appel à projets RD 993 Lab. L'Assemblée départementale attribue 4 participations financières d'un montant total de 981 019 € dans le cadre de l'appel à projets innovants sur le boulevard circulaire RD993 Lab :

- 304 560 € alloués à la société Colas pour l'expérimentation Flowell,
- 236 370 € alloués pour la première année d'expérimentation ITS Ready, et une participation financière additionnelle de 12 672 € par an si l'expérimentation est prolongée dans la limite de 5 années,
- 300 089 € alloués à la société Eiffage Route IDF/Centre/Ouest pur l'expérimentation Luciole, dont 4 977 € pour la remise en état de la voirie,
- 140 000 € alloués au groupement CITEOS Paris Solutions Digitales et Qucit pour l'expérimentation Gestion Intelligente du Trafic.

Les conventions d'occupation temporaire du domaine public et de participation financières du Département sont approuvées.

Convention d'utilisation de l'application RoadSwatch dans le cadre d'un test sur chantier. L'Assemblée départementale approuve la mise à disposition, à titre gratuit, au bénéfice du Département des Hauts-de-Seine, de l'application Roadswatch, développée par l'entreprise New Way SAS, pour les besoins du chantier d'aménagement de la RD920 – boulevard du Maréchal Joffre, entre la rue de Fontenay et la place de la Libération à Bourg-la-Reine. La convention d'utilisation est approuvée.

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la RATP relative à la réalisation des études et des travaux de réparation du pont n° 338 supportant la RD 60 à Sceaux. L'Assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la RATP portant transfert de la maitrise d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux de réparation du pont n°338 supportant la RD60 à Sceaux.

RD 993 – Réitération du transfert du boulevard circulaire – Approbation d'une convention entre Paris La Défense et le Département définissant les modalités de partage des coûts des missions relatives à la régularisation foncière du boulevard circulaire. L'Assemblée départementale approuve la convention portant répartition entre le Département des Hauts-de-Seine et Paris La Défense des frais de géomètre et d'acte d'un montant total maximal de 403 860 €, relatifs à la réitération par acte authentique du transfert de la propriété au Département du boulevard circulaire de La Défense de la partie de la RN 13 du PK 8,620 au PK 9,800.

Protocole transactionnel – Exécution d'un marché public (travaux de voirie et d'ouvrages d'art). L'Assemblée départementale approuve le protocole transactionnel, entre le Département des Hauts-de-Seine et la société *NextRoad Engineering* portant indemnisation de cette société à hauteur de 77 197,48 € HT, soit 92 636,98 € TTC afin de mettre fin au litige résultant de l'absence de conclusion d'un avenant de transfert du marché n° 14-871 relatif à l'assistance technique, aux essais et aux contrôles relatifs aux travaux de voirie et d'ouvrages d'art de la société *Vectra* à la société *NextRoad Engineering*.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Convention pour transfert de maîtrise d'ouvrage à SNCF Réseau dans le cadre de travaux de renforcement d'un collecteur départemental avenue du Général de Gaulle à Neuilly-sur-Seine. L'Assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à conclure entre la SNCF-Réseau et le Département, relative aux travaux de renforcement provisoire d'un collecteur départemental avenue du Général de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de travaux à la ville de Neuilly-sur-Seine dans le cadre de la réalisation d'un parking souterrain avenue du Général de Gaulle à Neuilly-sur-Seine occasionnant la mise hors service de collecteurs départementaux. L'Assemblée départementale approuve la convention de transfert de maitrise d'ouvrage de travaux à la ville de Neuilly-sur-Seine dans le cadre de la réalisation d'un parking souterrain avenue du Général de Gaulle, occasionnant la mise hors service de collecteurs départementaux.

Contacts presse

Muriel HOYAUX Amélie CHABUET

tél. : 01 76 68 81 99 courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr